

# ICPE

Exposé en Hygiène,  
Sécurité, Environnement,  
Qualité

---

# PLAN

---

Introduction

I/ Définition

II/ Classification

III/ Les aspects juridiques

Conclusion

# INTRODUCTION

Notion définie dans le  
Livre V, Titre I, art.  
L511-1 du Code de  
l'Environnement

Obéissent à des règles et  
des lois spécifiques



# I/ DEFINITION

**ICPE** : Installation **C**lassée pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement

Installation exploitée qui présente des inconvénients et/ou dangers pour :

La commodité du voisinage

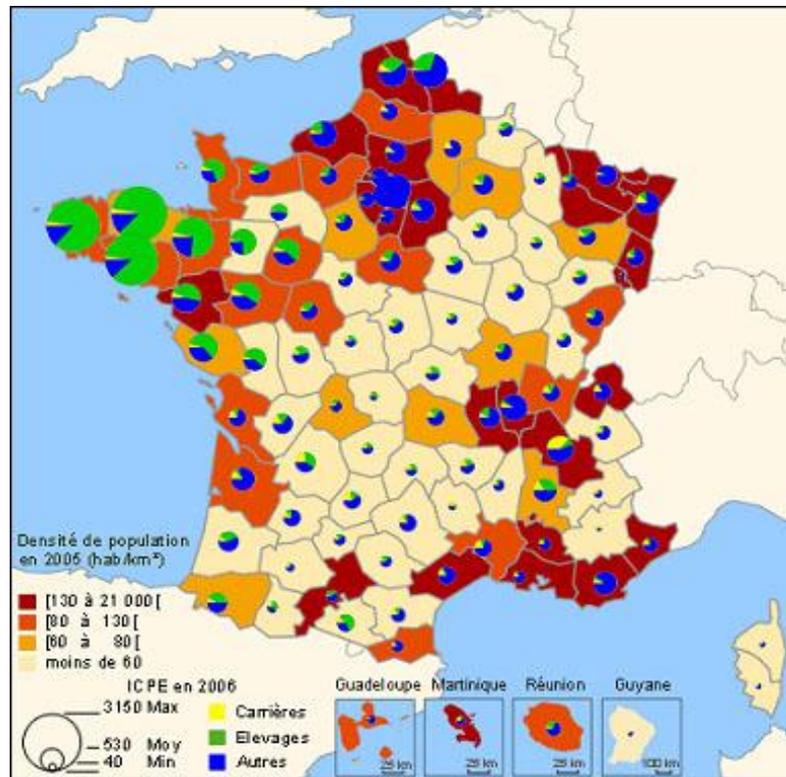
La santé, la sécurité, la salubrité

L'agriculture

La protection de l'environnement

La conservation du patrimoine

# I/ DEFINITION



Répartition des ICPE en France

# II/ CLASSIFICATION

## Substances :

- Toxiques
- Comburant
- Explosibles
- Inflammables
- Combustibles
- Corrosives
- Radioactives

## Activités :

- Activités agricoles
- Agroalimentaires
- Textiles
- Bois, papiers
- Minerais, Métaux
- Chimie, caoutchouc
- Déchets

# II/ CLASSIFICATION

- Classe D ou Déclaration
- Classe A ou Autorisation
- SEVESO
- Enregistrement (2009-2010)

# II/ CLASSIFICATION

- Classe D ou Déclaration
- Classe A ou Autorisation
- SEVESO
- Enregistrement (2009-2010)

# II/ CLASSIFICATION

## *Etude de Danger:*

Etude prévue dans le décret du 21 Sept 1977.  
Requise lors du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation.

Identifie les sources de risques, les scénarios d'accidents ainsi que leurs effets.

Dans le Cadre de la SEVESO: étude à réactualiser tous les 5 ans.

# III/ ASPECTS JURIDIQUES

## 1- Historique

- Décret du 15 Oct 1810
- Loi du 19 Dec 1917
- Loi du 19 Juil 1976
- Décret du 20 Mars 2000

# III/ ASPECTS JURIDIQUES

## 2-Inspections et sanctions

Installations régulièrement inspectées par des inspecteurs qualifiés. Toute infraction est soumise à des sanctions qui peuvent être pénales, civiles ou administratives.

EX: ICPE soumise à autorisations sans autorisation  
→ amende = 75 000 € / prison : 1 an

# III/ ASPECTS JURIDIQUES

## 3- Cas particuliers

- Modification de l'installation → renouvellement de la demande d'ICPE
- Changement d'exploitant → informer préfecture dans le mois suivant
- Cessation d'activité → informer la préfecture 3 mois avant/nettoyer et sécuriser le site de l'installation

# CONCLUSION

- Conscience apparue dès 1810 en France.
- Classification particulière
- Sanctions parfois lourdes surtout depuis la prise de conscience sur l'environnement et le développement durable.

# Sources

- <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/>
- <http://www.coelys.fr/>
- <http://www.dekra-industrial.fr/>
- [http://www.biogaz-energie-renouvelable.info/reglementation\\_ICPE.html](http://www.biogaz-energie-renouvelable.info/reglementation_ICPE.html)
- <http://www.ad-environnement.fr/spip.php?rubrique39>
- <http://www.dechetcom.com/infos/rapport.html?fileid=389088>